

Paris, le 23 avril 2002

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

<p style="text-align: center;"><b>Hiscox Assurances présente ses nouveaux contrats</b> <b><i>Assurances Professionnelles by Hiscox</i></b></p>
--

Forte de son expérience sur le marché de l'assurance habitation « haut de gamme » en France depuis 7 ans, Hiscox Assurances, filiale française de Hiscox plc, Groupe international d'assurances spécialisées d'origine britannique, lance **deux contrats d'assurances professionnelles** : l'un dédié aux **métiers du conseil**, l'autre aux **métiers du marketing et de la communication**.

« Une étude auprès de nos partenaires nous a permis de déceler un manque en termes de garanties de responsabilité civile professionnelle, notamment pour les professions émergentes » a déclaré Françoise Péchour, Souscripteur en charge de ces nouveaux produits.

« Nous nous sommes appuyés en la matière sur l'expertise de notre Groupe en Grande-Bretagne, en Allemagne et aux Pays-Bas, où des solutions ont déjà été développées et fait leurs preuves. Ces deux contrats n'ont pas pour but de se substituer aux polices de responsabilité civile entreprise qui délivrent des garanties de responsabilité civile exploitation, employeur... ou de couvrir la responsabilité civile produit ou après-livraison. Notre objectif est de traiter de manière plus adaptée que par des extensions aux contrats de responsabilité civile générale ce qui fait l'essentiel de l'exposition de certaines professions très identifiées, en **garantissant notamment l'erreur ou l'omission qui peut être commise dans le cadre de leur prestation professionnelle** ».

Les *Assurances Professionnelles by Hiscox* sont destinées d'une part aux **consultants en gestion, organisation, ressources humaines, recrutement, management...** et d'autre part aux **professionnels du conseil en marketing, communication, relations presse, image, design...** exerçant leurs activités en France au sein de petites ou moyennes structures.

## **Les caractéristiques des contrats *Assurances Professionnelles by Hiscox***

Ces deux contrats ont pour vocation de **garantir la responsabilité professionnelle en cas d'erreurs, d'oublis, de négligences ou d'omissions** dans l'exécution d'une prestation. Les conséquences pécuniaires sont ainsi prises en charge si l'Assuré est mis en cause dans le cadre de son activité.

Les *Assurances Professionnelles* Hiscox ont été spécialement développées pour permettre à chaque Assuré de **préserver les relations commerciales avec ses clients**, et d'exercer ainsi sereinement sa profession.

### **Des garanties d'exception**

La principale innovation de ces produits est de **garantir la prestation de l'Assuré** et de le **protéger financièrement** dans l'exercice de sa profession.

- En cas de problème, lorsque l'Assuré est confronté à une réclamation de la part d'un client lésé, Hiscox met tout en œuvre pour **régler le litige à l'amiable** afin d'éviter une action en justice, en payant par exemple les frais supplémentaires que l'Assuré aura à engager pour corriger son erreur.

Si cette solution n'aboutit pas, Hiscox offre à l'Assuré un **accompagnement dans ses démarches juridiques** et une **prise en charge de ses frais de défense**.

- Par ailleurs, Hiscox a également prévu au sein de son contrat dédié aux Consultants en Communication et Marketing une possibilité d'intervention en amont si une erreur est constatée avant qu'il y ait eu réclamation. Dans ce cas, Hiscox prend en charge toutes les **mesures correctrices** possibles pour **éviter un litige** ou **limiter l'importance des dommages**.

### **Des garanties originales et sur mesure**

A ces garanties qui représentent le cœur de ces deux contrats, viennent s'ajouter des couvertures spécifiques pour :

- la **négligence ou violation d'une obligation** contractuelle implicite ou explicite,
- les **fautes professionnelles, erreurs ou omissions**,
- les **fausses déclarations** par négligence,
- la **violation des droits de propriété intellectuelle**, y compris du copyright, brevets, marques de fabrique, droits d'auteur...,
- la **violation du secret** ou usage abusif de toute information confidentielle,
- la **diffamation**...

## La qualité de service Hiscox

Partout dans le monde, Hiscox a fondé sa réputation sur sa **rapidité d'intervention** et la qualité remarquable de sa gestion des sinistres. Hiscox s'engage sur la qualité et l'efficacité de son service en s'imposant des règles rigoureuses pour assurer une **indemnisation rapide et équitable**.

Hiscox privilégie les relations étroites avec un réseau de juristes indépendants soigneusement sélectionnés, et apporte son soutien et ses conseils en matière de gestion des risques.

A travers son réseau sélectif de courtiers spécialisés, avec lesquels il noue des partenariats de long terme, le Groupe s'engage à répondre à toute demande de tarification sous 24 heures, à assurer un suivi permanent et à accélérer les procédures d'indemnisation en cas de sinistre.

*Fondé en 1901 et coté à la Bourse de Londres, le Groupe Hiscox a bâti sa notoriété en devenant l'assureur de référence des patrimoines de valeur en Europe (résidences de standing, collections d'objets d'art, avions privés, yachts, chevaux de valeur...). A l'origine de ce succès, une approche de spécialiste basée sur le développement de contrats d'assurance très pointus, à haute valeur ajoutée et disposant de garanties très étendues.*

*Hiscox déploie également son très haut niveau d'expertise à l'échelle internationale notamment pour le kidnapping, les actes de terrorisme, les nouvelles technologies, la couverture des risques politiques, les contrats responsabilité civile professionnelle...*

*Le Groupe Hiscox a réalisé en 2001 un chiffre d'affaires de 780 millions de Livres Sterling (1,2 milliard d'Euro). Le Groupe est implanté en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et, depuis 1995, en France avec sa filiale Hiscox Assurances, qui assure déjà 25% des 400 premières fortunes françaises.*